

Mardi 17 mars 2020 à 19h00

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

13 personnes en réanimation en PDL : 5 patients #Covid19 confirmés et 8 patients, en attente de résultats, mais nécessitant une prise en charge en réanimation. Une personne, de plus de 90 ans, décédée au CHU d'Angers

Les hôpitaux de 1^{er} niveau : CHU de Nantes et d'Angers

Les hôpitaux de 2^{ème} niveau (opérationnels) : centres hospitaliers de St-Nazaire, de Cholet, de Laval, du Mans et de la Roche-sur-Yon. La liste des établissements de 3^{ème} ligne a été déterminée par l'ARS et seront publiés prochainement.

Analyse des tests diagnostics : les CHU de Nantes et d'Angers, le CH du Mans.

La déprogrammation des activités chirurgicales ou médicales non urgentes et ne mettant pas en jeu le diagnostic vital des patients est activée dans les établissements de santé publics et privés dans les Pays de la Loire (plans blancs et bleus dans chaque établissement de la région)

MESURES DE GESTION

(stade 3)

Le gouvernement a décidé, au niveau national, du déclenchement du niveau 3 du plan de lutte contre le COVID-19, afin de limiter les conséquences de la circulation du virus sur tout le territoire. Des mesures de restriction sociale sont opérantes, car désormais le virus circule activement sur le territoire national. Les Pays de la Loire, malgré une augmentation importante du nombre de cas confirmés, ne connaissent pas, encore, sur son territoire, de zones où le virus circule intensément.

Mais chaque jour compte aujourd'hui pour s'assurer, que le moment venu, la prise en charge des formes sévères et graves en établissements de santé (public et privé), de celles des formes modérées par le premier recours, et que la protection des personnes fragiles, soient effectives dans notre région et sur l'ensemble du territoire. Nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent depuis plus d'un siècle. L'OMS considère, depuis le 13 mars dernier, que l'Europe est le nouvel épiscentre de la pandémie de coronavirus. Pour permettre aux soignants d'agir dans les meilleures conditions possibles, il est très important que chacune et chacun respecte et applique les mesures barrières et de restriction sociale, mesures essentielles et vitales qui ont pour objectifs prioritaires de prévenir et de limiter la circulation du virus sur le territoire national et en PDL et de faire en sorte que notre système de santé ne soit pas saturé.

Pour les plus fragiles (EHPAD/USLD) des mesures d'interdiction des visites ont été prises et d'autres sont désormais effectives, pour les personnes vivant avec un handicap ainsi que pour les personnes les plus précaires.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos. Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous et limitez les contacts avec d'autres personnes



N'allez pas directement chez votre médecin, appelez-le avant ou contactez le numéro de la permanence de soins de votre région

ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE SI LA MALADIE S'AGGRAVE ?

En général, la maladie guérit en quelques jours et les signes disparaissent avec du repos.



Toux



Fièvre

MAIS APRÈS QUELQUES JOURS



Si vous avez du mal à respirer et êtes essoufflé



Appelez le 15 ou le 114 (pour les sourds et les malentendants)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Près de 85 % des patients vont présenter des formes bénignes de la maladie et pour tout besoin de conseil médical, il est recommandé d'appeler son médecin traitant
Le 15 doit être réservé aux situations d'urgence